

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

RÉGLEMENTATION

## Déclaration

### PAC,

Venez avec vos documents, nous faisons le reste !



## Les AVANTAGES

- > Réalisation par un **conseiller expérimenté**
- > Spécialisé dans la **réglementation et l'outil Télépac**
- > Relation privilégiée avec la **DDT**

*Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé adapté à la situation afin de respecter les exigences de la PAC (du 1er avril au 15 mai 2023)*

En plus d'être accompagné vous disposerez d'une information sur les nouveautés réglementaires ce qui vous permettra d'être à jour sur l'actualité agricole.

Quelle que soit votre situation, nos experts vous permettront de disposer d'un dossier conforme à la réglementation et de vous informer sur la PAC 2023.

**3 permanences (RDV OBLIGATOIRE)** dans les locaux des **Communautés de Communes**

GDA de la Thiérache à LIART  
**18 et 20 avril**  
(présence assurée entre autres par Didier PHILIPPE)



Communauté de Communes à CARIGNAN  
**25 et 27 avril**



Communauté de Communes à VOUZIERES  
**19 avril et 3 mai**



[www.ardennes.chambre-agriculture.fr](http://www.ardennes.chambre-agriculture.fr)



# Déclaration PAC

## Notre solution d'accompagnement



### OBJECTIFS

Gagnez en temps, sérénité et en efficacité dans la réalisation d'un dossier aux impacts financier lourds.



### DÉCLARATION EN 3 ÉTAPES

Réalisez votre déclaration PAC, enregistrez votre déclaration et réceptionnez les justificatifs.



### VÉRIFICATION PARCELLAIRE

Vérifiez vos îlots et particularités topographiques, modifiez votre assolement et enregistrez votre parcellaire.



### VOS AIDES

Vérifiez les contrats engagés, le respect de l'éco-régime et l'activation des DPB.



### TRANSFERT DE VOTRE DOSSIER

Nous transmettons votre dossier à l'administration en toute sécurité.



### RÉCEPTION DES JUSTIFICATIFS

Obtenez un accusé de réception du dossier PAC, un justificatif des demandes d'aides ainsi que votre assolement.

## Vos interlocuteurs

### Renseignements

#### Alexandre VERMEULEN

Conseiller PAC

Tél : 03 24 33 71 16 / 06 12 99 38 11

[a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr](mailto:a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr)

#### Dominique PIERRON

Conseiller PAC

Tél : 03 24 33 89 60 / 06 10 69 36 78

[d.pierron@ardennes.chambagri.fr](mailto:d.pierron@ardennes.chambagri.fr)

### Prise de rendez-vous

#### Isabelle ITAN

Assistante

Tél : 03 24 36 64 41

[i.itan@ardennes.chambagri.fr](mailto:i.itan@ardennes.chambagri.fr)

#### Victoria AUBLET

Conseillère PAC

Tél : 03 24 56 89 69 / 06 03 19 79 93

[v.aublet@ardennes.chambagri.fr](mailto:v.aublet@ardennes.chambagri.fr)



#### Didier PHILIPPE

Conseiller PAC

Tél : 03 24 53 37 36 / 06 07 54 42 16

[d.philippe@ardennes.chambagri.fr](mailto:d.philippe@ardennes.chambagri.fr)



## NOS TARIFS

Forfait réalisation 1h :  
175 € HT et 50 € par 1/2h sup.

Forfait vérification simple :  
150 € HT

